

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 14 MAI 2018

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 23

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 11

-AYANT DONNE POUVOIR : 1

-N'AYANT PAS DONNE POUVOIR : 10

PRÉSENTS

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Michel GIRAUDY, Georges TRESALLET (Bourg-Saint-Maurice)

Messieurs Gilles FLANDIN (Les Chapelles)

Madame Arlette NOIR, Monsieur Jean-Claude FRAISSARD (Montvalezan)

Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET (Sainte-Foy Tarentaise)

Madame Marie-Agnès ARPIN, Messieurs Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT, Fabien RAISSON (Séze)

Madame Maud VALLA, Monsieur Jean-Christophe VITALE (Tignes)

Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Marc BAUER, Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)

Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

EXCUSÉS

Mesdames Clémence BERGER-SABBATEL, Séverine FONTAINE, Monique GRANIER, Messieurs Louis GARNIER, Eric MINORET, Jean-Pierre MORELLE, Laurent HANICOTTE, Léon EMPEREUR (pouvoir à Georges CHARRIERE), Gilles MAZZEGA, Xavier TISSOT, Alain EMPRIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Arlette NOIR



Envoyé en préfecture le 28/05/2018

Reçu en préfecture le 28/05/2018

Affiché le



ID : 073-247300254-20180514-2018_36-DE

2018-36 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SAVOIE SUR LE MARCHE D'ETUDE DE GESTION DES BOUES D'EPURATION ET DE FAISABILITE D'UNE METHANISATION

Dans le cadre de l'étude de gestion des boues d'épuration et de faisabilité d'une méthanisation la Communauté de communes est éligible aux financements du Contrat Territorial de Savoie, contrat par lequel le Conseil Départemental apporte des subventions aux projets identifiés par le territoire.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 35 000 € HT.

L'APTV porte le contrat et réceptionne les demandes. Suite à un accord de principe en date du 3 mai 2018, la Communauté de communes de Haute-Tarentaise formalise sa demande.

La Communauté de communes a donc la possibilité d'obtenir une subvention qui pourrait être de 25% du montant des travaux HT (plafonnée à 10 000 €).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention de la Communauté de Communes auprès du Conseil Départemental de la Savoie par le biais de l'APTV
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

